



LIVRET D'ACCUEIL DES TROIS FOYERS

BETHENY



Les Trois Foyers

1 rue René Brouardelle
51450 BETHENY
Téléphone : 03 26 89 97 40

Siège Social de l'association

6 rue Gabriel Voisin
51100 REIMS
Téléphone : 03 26 06 57 05
mail : secretariat@papillonsblancs-reims.org
Site internet : papillonsblancs-reims.org

1— PRESENTATION DE L'ASSOCIATION DES PAPILLONS BLANCS DE LA REGION DE REIMS



L'Association des Papillons Blancs de la Région de Reims a été créée en 1955 à l'initiative de Madame Odile Madelin.

C'est une Association de parents et d'amis de personnes handicapées mentales, à but non lucratif (loi du 1er juillet 1901), déclarée au journal officiel du 2 juin 1955, et affiliée à l'U.N.A.P.E.I.

Prenant en compte l'âge et la nature du handicap, l'Association offre aujourd'hui un large panel de réponses aux besoins des personnes en situation de handicap.

- *I.M.E « La Sittelle » ,*
- *S.E.S.A.D. « Galilée » ,*
- *I.M.E « Eoline » comprenant le S.S.A.D « Mistral Gagnant » ,*
- *E.S.A.T « Les Ateliers de la Forêt » ,*
- *Foyer d'Hébergement « Le Relais » comprenant un S.A.J Service d'accueil de jour,*
- *S.A.V.S « Tandem » ,*
- *F.A.M.A. Foyer d'Accueil Médicalisé pour autistes,*
- *Foyer de Vie et F.A.M « L'Aurore » ,*
- *Foyer de Jour « L'Alizé » ,*
- *M.A.S « Odile Madelin » ,*
- *Les Trois Foyers : Foyer de jour, Foyer de vie et Foyer d'accueil médicalisé*

L'Association défend les valeurs telles que l'humanité, la tolérance, la solidarité et la dignité.

Elle soutient les familles et les personnes en situation de handicap mental et refuse toutes les discriminations. Les familles ont la possibilité d'adhérer à l'Association.

Composée d'un Conseil d'Administration de parents, d'amis bénévoles, l'Association est l'employeur de près de 350 salariés répartis sur 11 établissements et 4 services. Ces professionnels accompagnent tous les jours 600 enfants et adultes dans leur vie quotidienne, leur apportant soutien, et soins.

2– PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT « LES TROIS FOYERS »

L'établissement « Les Trois Foyers » de l'APBRR (*Association des Papillons Blancs de la région de Reims*) a ouvert ses portes en novembre 2016. Composé d'un Foyer de jour, d'un foyer de vie et d'un foyer d'accueil médicalisé, l'établissement s'adresse à des personnes adultes de plus de 20 ans en situation de handicap présentant des déficiences intellectuelles pouvant nécessiter accompagnement médical.

2.1 Environnement géographique

L'établissement « Les Trois Foyers » se situe sur la Commune de BETHENY et plus précisément au 1 rue René Brouardelle .



Siège social

Pour s'y rendre :

- **Par autoroute**



A4 Paris-Reims-Chalons en Champagne-Metz-Strasbourg

A26 Calais-St Quentin-Reims-Chalons en Champagne

A34 Rethel-Charleville Mézières

Sortie : Witry Lès Reims

- **Par voie rapide :**

Boulevard des Tondeurs suivre zone Actipôle (La Neuville)



- **Par les transports en commun**

Ligne de bus n°14 Direction Betheny la Couturelle

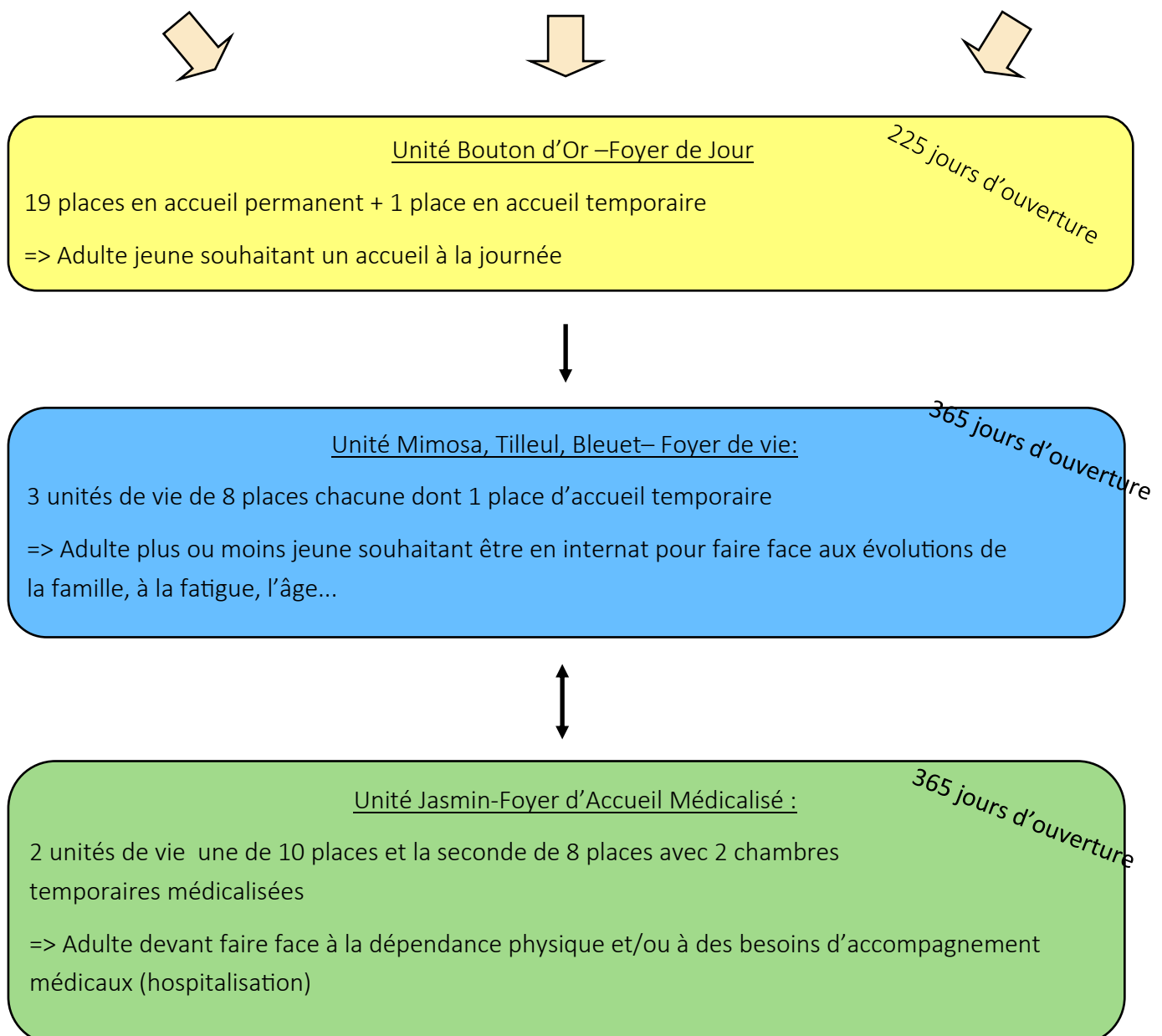
2.2 Missions et valeurs globales

L'établissement « Les Trois Foyers » propose un lieu de vie dans lequel les adultes se trouvent en sécurité affective et intellectuelle, leur permettant de se réaliser et autorisant l'échange et le dialogue avec les familles et les amis.

L'accompagnement, l'encadrement et la mission éducative sont orientés pour :

- Offrir un lieu d'affirmation de soi,
- Faciliter la liberté de chacun,
- Veiller à l'égalité des droits,
- Assurer protection et sécurité.

PROPOSER UN VERITABLE PARCOURS DE VIE A LA PERSONNE HANDICAPEE



2.3 Description des locaux

UNITE BOUTON D'OR- FOYER DE JOUR

- salle d'accueil
- Bureau des éducateurs
- Sanitaire et rangement
- Un vestiaire et des sanitaires
- Un petit local de rangement
- Une cordonnerie et une bagagerie

UNITES MIMOSA, TILLEUL, BLEUET- FOYER DE VIE

pour chaque unité:

- 8 chambres
- Un salon et tisanerie
- Un bureau
- Un vestiaire et des sanitaires

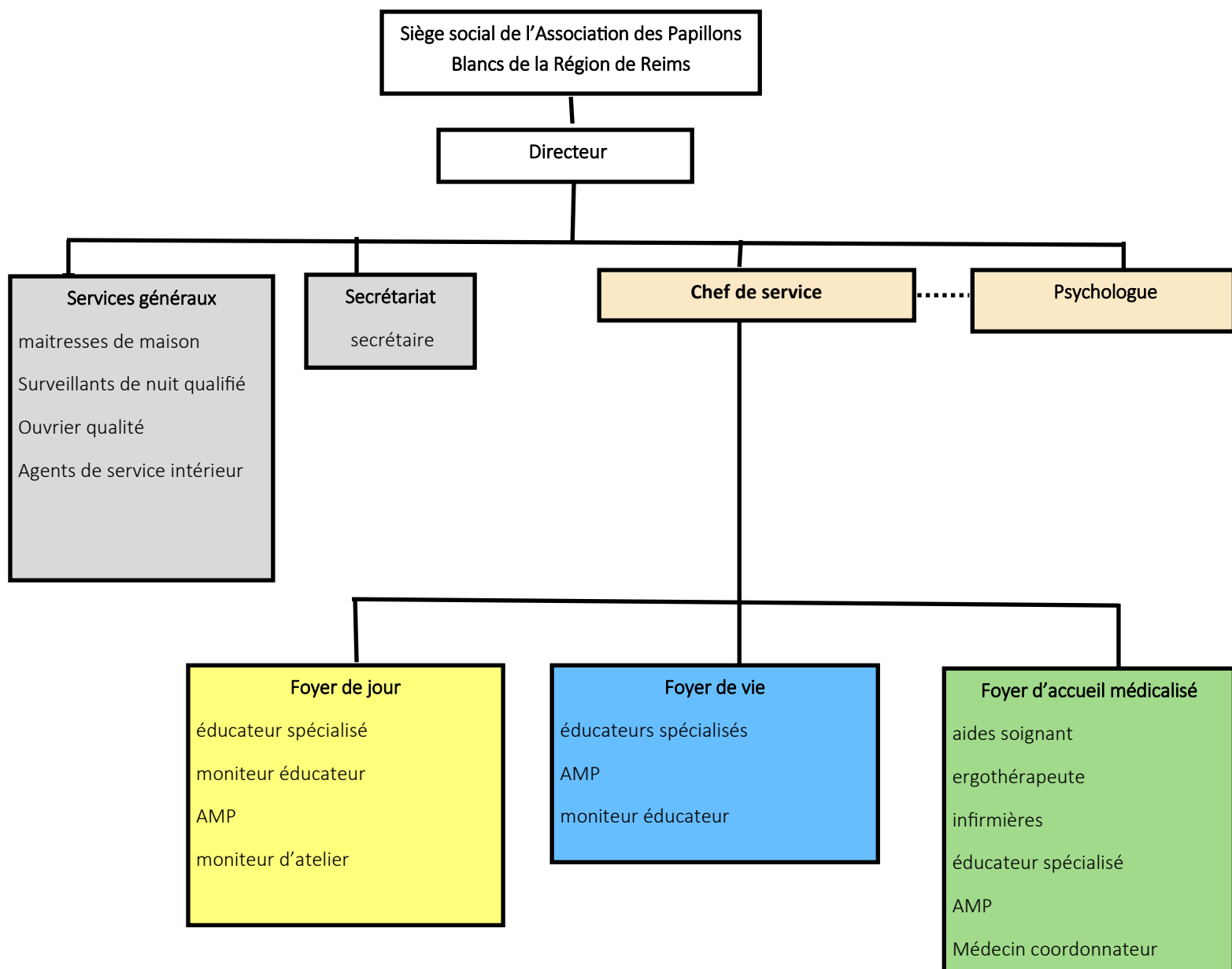
LOCAUX COMMUNS

- Administration : accueil, bureaux, salle de réunion, archive, salle d'attente, sanitaires
- Locaux du personnels
- Restauration
- Lingerie
- Salles d'activités communes : sport, art plastique, activités manuelles, activités bricolage, salle audio-visuelle...

UNITES JASMIN -FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE

- 10 chambres (unité de vie 1) et 8 chambres (unité de vie 2)
 - Infirmerie
 - Bureau du médecin
- Dans chaque unité :
- Un salon et tisanerie
 - Un bureau
 - Un vestiaire et des sanitaires
 - Une salle de bain thérapeutique

2.4 Organigramme de l'établissement



3- FONCTIONNEMENT DES 3 FOYERS

3.1 Description d'une « journée type » au 3 FOYERS

- **Le matin**

Les personnes du Foyer de vie et du foyer d'accueil médicalisé se lèvent à leur rythme. Le petit-déjeuner est pris dans les unités de vie. Le repas sont adaptés aux régimes alimentaires et aux goûts de chacun. Le temps de la toilette est choisi en fonction des habitudes de vie. Elle peut avoir lieu le matin ou bien le soir, après les activités.



A partir de 9h00, les personnes du foyer de jour arrivent. Une boisson chaude leur est proposée et les résidents des foyers sont invités à les rejoindre.



Au cours de la matinée, chaque foyer vaque à ses propres activités. Des accompagnements sont organisés en fonction des besoins pour ceux du foyer de vie et du foyer d'accueil médicalisé (achat, rendez-vous médicaux...). C'est également l'occasion de faire intervenir des prestataires extérieurs (esthéticienne, coiffeuse, podologue...). En fonction de l'autonomie de chacun, les résidents peuvent participer à l'entretien de leur chambre. Durant ce temps, le foyer de jour réalise des activités plus spécifiques à leur public (maintien des acquis, travail en ESAT...).



- **Le temps du repas**

A 11h45 les personnes qui le souhaitent sont sollicitées pour aller dresser les tables. Le repas est servi en salle de restauration pour le foyer de jour ainsi que certaines unités des foyers (sous forme de roulement). Les autres unités sont conviées à déjeuner au sein de leur unité de vie.



- **L'après-midi**

Le début d'après-midi est consacré à la détente et au repos. Ensuite, des activités communes aux 3 foyers sont proposées (art-plastique, sport, musique...). Il est possible aussi pour les personnes les plus autonomes de faire des sorties libres (en accord avec l'équipe de direction).



A 16.00, les personnes du foyer de jour regagnent leur domicile.



- **La soirée**

Un nouveau temps de détente est proposé avant le repas. C'est aussi le moment pour certains de prendre leur douche. Après le repas, il est possible de regarder la télévision dans les salons des unités. Une boisson chaude est proposée. L'accompagnement au coucher est réalisé soit par un éducateur soit par un veilleur de nuit en fonction du rythme et des souhaits de chacun.



3.2 Les activités proposées au 3 FOYERS en fonction du projet de chaque résident.

Sport



Danse



Cuisine



Esthétique



Snoezelen



Multimédia



Baignoire de balnéothérapie



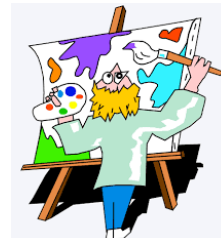
Musique



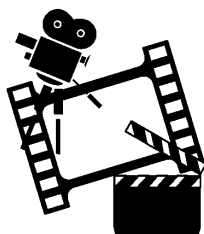
Bricolage/Jardinage



Arts-plastique



Cinéma

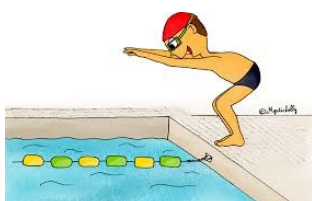


Activités à l'extérieur de l'établissement et avec les autres établissements de l'association

Accompagnement individuel



Piscine



3.3 L'accompagnement médical ou paramédical

- **Pour le foyer de vie et le foyer d'accueil médicalisé**

L'équipe éducative et/ou paramédicale assure le suivi médical des résidents en hébergement au foyer de vie et plus particulièrement au foyer d'accueil médicalisé.

- Elle assiste les médecins traitants de l'ensemble des résidents lors des visites
- Elle réalise les soins médicaux et para médicaux (soins occasionnels ou courant, retour d'hospitalisation...)
- Elle accompagne le résident lors de rendez-vous médicaux
- Elle accompagne les personnes en fin de vie



Les médicaments sont distribués par le personnel des unités de vie sous la responsabilité du service infirmier.

- **Pour le foyer de jour**

« Le médical » est géré par la famille ou le représentant légal. Les médicaments doivent être obligatoirement accompagnés de l'ordonnance du médecin, et remis à l'infirmière de l'établissement soit par la famille ou le représentant légal, soit par le transporteur.

En règle générale :

Le médecin de famille peut assurer le suivi médical de la personne hébergée au foyer, avec l'accord de la personne, de son responsable légal et de l'établissement.

Un kinésithérapeute et un podologue interviennent régulièrement dans l'établissement sur prescription médicale.

Une psychologue travaille dans l'établissement et est à l'écoute de la famille et du résident.

Un membre de l'équipe éducative-paramédicale accompagne les personnes accueillies en foyer de vie et foyer d'accueil médicalisé aux consultations chez les spécialistes.

Pour les personnes accueillies au foyer de jour, la famille ou le représentant légal reste responsable du suivi médical.

3.4 Les séjours vacances

Les résidents de l'établissement peuvent aller en séjour organisé par des organismes pour les vacances. Ils peuvent regarder des catalogues avec les éducateurs et choisir le type d'activité ou le lieu qui leur fait plaisir pour leurs vacances. Le financement de ces séjours est à la charge de la personne accueillie. Des aides sont possibles (mdph, chèques vacances...).



3.5 Les transports

Les transports sont effectués soit par :

- un transporteur privé (TREMA, MOBULYS)
- La famille
- Le bus pour les plus autonomes

	FOYER DE JOUR	FOYER DE VIE FOYER D'ACCUEIL MEDICALISE
ARRIVEES	Du lundi au Vendredi : 9h	Dimanche soir ou lundi matin *
RETOURS	Du lundi au Vendredi : 16h	Vendredi soir ou samedi matin *

**Les sorties en famille sont généralement un Week-end sur deux voire tous les week-ends pour certains résidents. Ce rythme est adaptable en fonction des souhaits des personnes et des familles.*

Délai de prévenance pour les sorties et retours en famille :

La famille et/ou le représentant légal de la personne accueillie doit renseigner l'établissement au plus tard le 15 du mois précédant pour le trimestre qui va s'écouler sur les rythmes des sorties.

Les modifications éventuelles doivent restées exceptionnelles. La famille et/ou le représentant légal doit informer le plus tôt possible l'établissement (délai de prévenance pour les effectifs repas, organisation du planning...).

4– MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT

4.1 La procédure d'admission et d'accueil

Le dossier d'admission comprend :

- Une partie administrative

- Notification Mdp
- Photocopie de la carte d'identité
- Photocopie de la carte d'invalidité
- Photocopie de la carte vitale
- Photocopie de la carte de mutuelle
- Photocopie du livret de famille
- Photocopie du jugement de tutelle

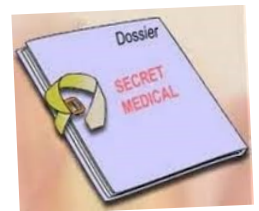


- Une partie éducative et vie quotidienne

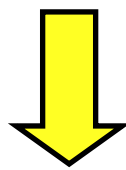
- Recueil d'informations sur l'autonomie de la personne
- Connaissance des souhaits, des désirs, des centres d'intérêts et des habitudes de vie de la personne

- Une partie médicale

Un dossier médical doit être constitué. Il sera étudié par le médecin coordonnateur de l'établissement. Le dossier est confidentiel.



DOSSIER ADMINISTRATIF + DOSSIER EDUCATIF + DOSSIER MEDICAL



APPLICATION DE LA PROCEDURE D'ADMISSION ASSOCIATIVE



4.2 La participation financière

La personne doit s'acquitter d'une participation financière qu'elle soit accueillie en foyer de jour, foyer de vie ou en foyer médicalisé.

Le calcul de cette participation s'effectue en lien direct avec l'état de présence de chacun.

Une facture établie chaque mois comprenant :

- **Pour le foyer de jour :**

La contribution financière correspond à 2 minimums garantis (2MG)

- **Pour le foyer de vie et le foyer d'accueil médicalisé**

la contribution de la personne handicapée accueillie en Foyer de Vie et Foyer d'Accueil Médicalisé est calculée sur la base d'un forfait fixé à 1/31 de 67% de la valeur mensuelle de l'AAH ([(allocation adulte handicapée mensuelle) x 0.67]/31).



4.3 Les ressources personnelles (argent et objet de valeur)

Après avoir réglé la facture mensuelle, il reste à la personne accueillie en foyer de vie et foyer d'accueil médicalisé de l'argent pour ses besoins personnels.



vêtements



coiffeur



Produit d'hygiène

L'argent de poche sera mis au coffre de l'établissement. Cet argent est géré par un membre de l'équipe en lien avec le tuteur selon une procédure définie par la Direction de l'établissement.

4.4 L'élaboration d'un projet individualisé

Elaboré et mis en œuvre pour faciliter la vie de la personne en accueillie, le projet individualisé vise à lui proposer un mode de vie aussi proche que celui de ses besoins en prenant compte ses intérêts, ses capacités et les moyens de la structure.

LE PROJET INDIVIDUALISE EST LE FIL CONDUCTEUR DANS L'ACCOMPAGNEMENT DE LA PERSONNE

La personne participe pleinement à l'élaboration de son projet avec son référents éducatif et sa famille.

LA PERSONNE EST ACTRICE DE SON PROJET INDIVIDUALISE

Le projet individualisé s'ajuste en permanence au plus près des attentes de la personne accueillie en fixant des objectifs à plus ou moins long terme.

Objectifs généraux et spécifiques

Besoins

Evaluation permanente

Habitudes de vie



Co-construction

Résident = acteur

4.5 Les partenaires de l'établissement



4.6 La fin de l'accompagnement au foyer « Les Trois Foyers »

Plusieurs raisons possibles :

- Lorsque l'accompagnement proposé ne correspond plus aux besoins de la personne (après accord de la MdpH)
- Le choix de la personne ou de son représentant légal de mettre fin à l'accompagnement fait par l'établissement (après accord de la MdpH)
- Un comportement inadapté à la collectivité : ce qui met en danger les autres personnes ou la personne elle-même (violence, agression, souffrance...).

5– INFORMATIONS GENERALES SUR LE FOYER « LES TROIS FOYERS »

Pour joindre le secrétariat du foyer « Les Trois Foyers » :



03 26 89 97 40

Pour toutes informations sur l'établissement « Les Trois Foyers » ou sur un autre établissement de l'association :



www.papillonsblancs-reims.org

**TOUTE L'EQUIPE DU FOYER « LES TROIS FOYERS »
VOUS SOUHAITE LA BIENVENUE**